



**Bureau de Bordeaux Métropole du jeudi 25 avril 2024**

**La session du Bureau de Bordeaux Métropole d'aujourd'hui a été marquée par des décisions structurantes pour l'avenir de la Métropole. Sous la présidence de Christine Bost, les élus ont débattu de mesures importantes concernant le développement urbain, la mobilité durable et l'équité sociale.**

**Création de la SPL COPUBLIC pour renforcer l'action territoriale**

La création de la Société Publique Locale (SPL) COPUBLIC a été débattue, impliquant la Ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole, la Région Nouvelle-Aquitaine, et le SIVU Bordeaux-Mérignac. Cette initiative vise à mutualiser les efforts et les ressources pour des projets majeurs de construction et de rénovation énergétique pour ses membres. La SPL COPUBLIC disposera d'un capital initial de 225 000 €, réparti entre les partenaires (70 % pour la Ville de Bordeaux, 10 % pour chacun des autres partenaires), pour démarrer ses opérations. Cet outil opérationnel permettra d'accélérer la réalisation des investissements pluriannuels tout en répondant aux défis du décret tertiaire et du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

**Adaptation tarifaire du réseau TBM**

Face à la nécessité d'assurer la viabilité financière du réseau de transport TBM avec un forfait de charge qui augmente conformément à la DSP adoptée et une dégradation du ratio recettes/dépenses, le Bureau a abordé le principe d'une hausse moyenne pondérée des tarifs de 3,6%. Cette mesure, qui sera proposée en conseil métropolitain, devrait prendre effet à partir de juillet 2024. Elle augmentera les recettes annuelles du réseau de 3,1 millions d'euros.

L'augmentation des abonnements serait strictement limitée avec un pourcentage de 2% notamment pour les jeunes (soit 0,4 € par mois pour cette catégorie). Cette décision est également à apprécier au regard de la tarification solidaire renforcée, garantissant l'accès aux transports pour les plus démunis, et reflète la volonté de la Métropole de ne pas compromettre l'accessibilité tout en améliorant le financement du réseau. Ce sont dorénavant 83 000 personnes qui en bénéficient. Le Bureau s'est également prononcé sur le principe d'une augmentation similaire pour l'année prochaine qui pourra être revue en fonction de la situation.

**Développement du Réseau Vélo Express**

L'avancement du Réseau Vélo Express (REVE), pilier du troisième Plan Vélo métropolitain, a été présenté lors du Bureau. Le REVE, qui s'étendra sur 270 km, vise à augmenter la part modale du vélo à 18% d'ici 2030. En 2023, 7,4 km de nouvelles pistes cyclables ont été inaugurées, avec un investissement de 4,8 millions d'euros consommés sur l'année. La planification jusqu'à 2030 prévoit la livraison de près de 80 km supplémentaires de pistes cyclables, marquant un investissement significatif dans les infrastructures durables.

**Ces décisions démontrent l'engagement de Bordeaux Métropole à poursuivre une politique de développement durable, efficace et socialement**

responsable. La création de la SPL COPUBLIC, les ajustements tarifaires du TBM, et l'expansion du réseau cyclable REVE sont des initiatives clés qui façonnent l'avenir de la Métropole dans un esprit d'innovation et de collaboration.

#### **Contacts presse**

**Virginie Bougant**

06 27 52 48 69

[vi.bougant@bordeaux-metropole.fr](mailto:vi.bougant@bordeaux-metropole.fr)

**Margot Pinsolles**

[m.pinsolles@bordeaux-metropole.fr](mailto:m.pinsolles@bordeaux-metropole.fr)

06 61 80 61 23